

Le 29 avril 2020

Aux membres du conseil d'établissement de l'école Henri-Bachand

Bilan du processus de consultation

Une consultation a été proposée par la direction aux membres du conseil d'établissement de l'école Henri-Bachand concernant deux éléments qui devaient être adoptés au plus tard le 4 mai.

Les deux éléments étaient le document; *objectifs, critères et répartition des ressources financières pour l'année scolaire 2020-2021* ainsi que le document; *regroupement de certaines mesures dédiées et partagées pour l'année scolaire 2020-2021*.

Afin que la consultation puisse se faire, la direction a envoyé aux membres du conseil d'établissement un courriel le 19 avril 2020 les informant que la consultation pouvait se faire par une rencontre virtuelle ou par des échanges de courriels. La majorité des membres a choisi de faire la consultation par courriels. La direction a envoyé les deux documents par courriel par la suite afin que les membres puissent en prendre connaissance, poser leurs questions, émettent leurs commentaires, discuter avec la direction et donner leur accord pour l'adoption des deux documents.

Un membre du conseil d'établissement représentant des parents a émis le commentaire suivant :

*Je viens de lire les documents envoyés. Je comprends les explications relatives aux rôles des Centres de Services Scolaires. Par contre, j'ai de la difficulté à voir concrètement comment un CSS va pouvoir faire preuve de plus de transparence et d'équité où siège un comité d'administration. Leurs pouvoirs seront-ils plus importants voire imposants que ceux des Commissions Scolaires? Ceci dit, je vois dans le document que l'on parle d'équité à plusieurs endroits. J'aimerais bien proposer d'ajouter le terme « juste ». L'équité et la justice sont des termes complémentaires qui doivent être prise en compte dans des réflexions et des décisions relatives à nos établissements scolaires.*

Ce commentaire sera acheminé aux ressources financières.

Les participants à la consultation ont adopté les deux documents le 29 avril 2020.

Les deux résolutions seront acheminées aux ressources financières le 29 avril 2020 par la direction.

Nathalie Labrecque

Directrice de l'école Henri-Bachand

29 avril 2020